

LOI N° ~~011~~ /PR/2011

**Portant Ratification de l'Ordonnance
N° 011/PR/2011 du 24 Février 2011
Portant création d'un Fonds National
de Développement du Sport (FNDS)**

Vu la Constitution ;

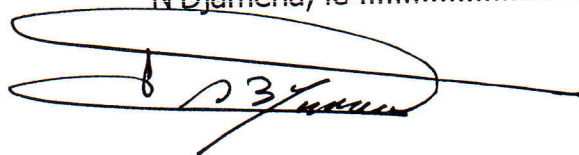
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 16 Mars 2011 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée, l'Ordonnance n° 011/PR/2011 du 24 Février 2011 portant création d'un Fonds National de Développement du Sport (FNDS).

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *Idriss Deby*

N'Djaména, le **24 Mars 2011**



IDRISS DEBY ITNO